

ANNEXE TERRITORIALE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

▪ Organisation

Nom du secteur	dimanche ou jour férié 9h – 12h	Nombre d'effecteurs	Nombre de forfaits
Saint-Etienne élargi	Cabinet dentaire	2	2
Roanne élargi	Cabinet dentaire	1	1
Plaine du Forez	Cabinet dentaire	1	1

4 praticiens de garde pour un dimanche ou un jour férié

Le tableau prévisionnel des gardes est établi en septembre de chaque année, selon l'ordre alphabétique des Chirurgiens-dentistes inscrits à l'Ordre, et est adressé aux praticiens en novembre au plus tard.

▪ La sectorisation

3 secteurs de garde : SAINT-ETIENNE élargi, ROANNE élargi et PLAINE DU FOREZ
(cf. Tableau et carte joints précisant le secteur de rattachement de chaque commune ligérienne).

Sont concernés les propriétaires de cabinet et les salariés des Centres (Mutuelles et CPAM). Les CD effectuent leur garde dans leur cabinet.

▪ La régulation

La régulation est assurée par les SAMU 42 / Centre 15.